



Commission scolaire francophone Territoires du Nord-Ouest

L'école francophone, l'avantage par excellence

PROCÈS-VERBAL

Séance extraordinaire 2022-2023/07 du Conseil des commissaires de la Commission scolaire francophone des Territoires du Nord-Ouest, tenue le mardi 22 août 2023 par vidéoconférence et conférence téléphonique.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET APPEL NOMINAL

La séance extraordinaire de la Commission scolaire francophone des Territoires du Nord-Ouest (CSFTNO) du 22 août 2023 est ouverte à 16 h 00.

SONT PRÉSENTS :

Président	:	Jean de Dieu Tuyishime (Yellowknife)
Commissaires scolaires	:	Simon Cloutier (Yellowknife) Fiona Aiston (Yellowknife) Catherine Boulanger (Hay River) Rachel Cook (Hay River)
Directrice générale et secrétaire-trésorière	:	Yvonne Careen
Contrôleur financier	:	Christian Fure
Adjointe administrative	:	Mama Sylla

EST ABSENTE :

Commissaire scolaire	:	Jessica King (Hay River)
----------------------	---	--------------------------

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le Conseil des commissaires demande que soient ajoutés le point 9.3 – Communication externe avec les médias et le point 9.4 – Inscription temporaire des élèves évacués dans les écoles francophones des ~~centres d'évacuations~~ provinces et territoires de l'Ouest et du Nord.

MOTION 1, RÉOLUTION CSFTNO/22-23/42

Il est proposé par Simon Cloutier
Appuyé de Fiona Aiston

QUE soit adopté tel que modifié l'ordre du jour de la réunion extraordinaire 2022-2023/07 de la CSFTNO du 22 août 2023.

Adoptée à l'unanimité

3. DÉCLARATION DE CONFLITS D'INTÉRÊTS

Sans objet.

4. INTERVENTIONS DU PUBLIC

Sans objet.

5. AGENDA AUTOMATIQUE

Sans objet.

6. QUESTION À L'ÉTUDE (POUR DÉCISION)

6.1 Directive Administrative ADM-07- Fermeture d'urgence – Fermeture des écoles de la CSFTNO du 28 août au ----- 2023

En raison de l'évacuation de la communauté des Territoires du Nord-Ouest due aux feux de forêt, les membres du Conseil des commissaires demandent que les écoles soient fermées jusqu'à une date ultérieure.

MOTION 2, RÉOLUTION CSFTNO/22-23/43

Il est proposé par Rachel Cook
Appuyée de Catherine Boulanger

QUE la CSFTNO ordonne que les écoles soient fermées du 28 août 2023 jusqu'à la levée de l'ordre d'évacuation du aux feux de forêt dans les Territoires du Nord-Ouest.

Adoptée à l'unanimité

6.2 Politique 4.2 – Délégation à la Direction générale – Pouvoir décisionnel

La direction générale demande que la CSFTNO lui accorde le pouvoir de prendre des décisions sur les questions administratives, de communication et d'horaire en ce qui concerne les opérations des écoles de la CSFTNO en réponse à l'évacuation des incendies de forêt dans les Territoires du Nord-Ouest.

MOTION 3, RÉOLUTION CSFTNO/22-23/44

Il est proposé par Rachel Cook
Appuyée de Catherine Boulanger

Que la CSFTNO accorde à la direction générale le pouvoir de prendre des décisions sur les questions administratives, de communication et d'horaire en ce qui concerne les opérations des écoles de la CSFTNO en réponse à l'évacuation des incendies de forêt dans les Territoires du Nord-Ouest.

Adoptée à l'unanimité

7. **RAPPORT DES COMITÉS**

Sans objet.

8. **RAPPORT DE MONITORING**

Sans objet.

9. **COMMUNICATIONS (INFORMATION)**

9.1 Message clés ECE

Les membres du Conseil des commissaires ont pris connaissance des messages clés du ministère de l'Éducation.

9.2 Messages aux parents – Yellowknife et Hay River

Les membres du Conseil des commissaires ont reçu le message aux parents qui sera envoyé le 22 août 2023 et un autre qui leur sera envoyé le jeudi 24 août 2023.

9.3 Communication externe avec les médias

Les membres du conseil des commissaires recommandent de diriger les agents des médias vers le Président ou vers la direction générale en cas de demande d'interview.

9.4 Inscription temporaire dans les écoles francophones

Tous les conseils scolaires francophones de l'Ouest et du Nord acceptent les élèves des évacués à partir de leurs rentrées respectives. Certaines garderies sont également prêtes à accepter des enfants selon leurs disponibilités.


10. **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

MOTION 4, RÉOLUTION CSFTNO/22-23/45

Il est proposé par Fiona Aiston
Appuyée de Catherine Boulanger

QUE la séance ordinaire no 07 de la CSFTNO du 22 août 2023 soit levée à 16h55.

Adoptée à l'unanimité



Yvonne Careen
Directrice générale



Jean de Dieu Tuyishime
Président